

Énoncé de réaction - Chabot du Columbia

8 décembre, 2011

Nom commun : Chabot du Columbia

Nom scientifique : *Cottus hubbsi*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : L'évaluation ci-dessus confirme la classification Chabot du Columbia déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera d'abord sur la liste comme espèce préoccupante. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Au Canada, ce petit poisson d'eau douce est endémique au bassin du fleuve Columbia, où sa répartition géographique est petite. À l'âge adulte, c'est un poisson de fond sédentaire, ce qui le rend particulièrement vulnérable à la diminution de sa superficie d'habitat et de la qualité de cet habitat causée par la sécheresse et les changements du débit d'eau. L'espèce répond presque aux critères du statut d'espèce menacée en raison de sa petite aire de répartition géographique, de son faible nombre de localités et d'une diminution continue de la qualité de l'habitat.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : La pêche est gérée et les poissons et les habitats des poissons sont protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : Le chabot tacheté de Columbia figure à la *Liste des espèces en péril* de la LEP depuis 2003. Le plan d'utilisation des eaux du fleuve Columbia exige la tenue d'études sur le chabot dont les résultats seront inclus dans les décisions relatives à la gestion de l'eau. Ces études sont en cours. Elles recueilleront de l'information sur l'évolution biologique dans un système non réglementé, pour servir de mesure de contrôle, et dans le cours inférieur du fleuve Columbia, lequel est réglementé. L'information servira à décrire l'habitat important pour cette espèce.